



Paris le 18 octobre 2022

Monsieur le Président du CTL

Ce CTL est convoqué ce jour alors que les organisations syndicales nationales ont appelé à une journée de grève interprofessionnelle. Bien que présents à ce CTL, certes décidé en amont de l'appel à la grève, nous n'en sommes pas moins solidaires de nos camarades qui défilent sur tout le territoire pour défendre l'augmentation des salaires au regard de l'inflation galopante subie depuis un an par les salariés et les retraités et contre une énième réforme des retraites, n'ayant pour seul but de récupérer une vingtaine de milliards sur le dos des salariés.

Nous nous félicitons de la position de l'ensemble des organisations syndicales françaises publiée le 4 octobre dernier qui rejette tout report de l'âge légal de départ en retraite et l'allongement de la durée de cotisation.

Pour la CGT Finances Publiques DNVSF, l'âge légal de départ en retraite doit être ramené à 60 ans à taux plein. Tout comme la valeur du point d'indice de la Fonction publique doit être augmentée de 10 % immédiatement ainsi que l'ouverture de négociations salariales avec les représentants nationaux.

Nous voici réunis pour ce qui semble être l'une des dernières convocations du Comité Technique Local. En effet, cette instance sera remplacée au 1^{er} janvier 2023 par un Comité Social d'Administration (CSA) qui regroupera les CTL et CHSCT. Cependant, alors que nous faisons face à une pandémie mondiale sans précédent, à des restructurations incessantes, la suppression des CHS nous fait revenir 40 ans en arrière en matière d'hygiène et de sécurité des agents.

A ce sujet, la CGT FP s'interroge sur le budget alloué à la DNVSF dans le cadre de la formation spécialisée.

Ce CTL s'inscrit dans un contexte où le Ministre et le Directeur Général des Finances Publiques annoncent 850 suppressions d'emplois à la DGFIP en 2023 et 3 000 d'ici 2027. Qui peut se contenter d'une telle annonce, si ce n'est ceux qui la proposent ? Certainement pas les personnels dans les services qui subissent, de gré ou de force, toutes les restructurations de services liées aux NRP et toutes les suppressions d'emplois. Comment comprendre alors, l'appel à des contractuels ? La CGT Finances Publiques réaffirme son opposition à ce mode différencié de recrutement.

A l'ordre du jour de ce CTL, la DNVSF va présenter le DUERP-PAP 2022 avant sa présentation en CHSCT le 25 octobre prochain.

La lecture de celui-ci interpelle la CGT Finances Publiques. En effet, il laisse apparaître un risque A sur le service de la Division 3 - Contrôle Fiscal externe, pour lequel la direction entend : « *maintenir les mesures de prévention actuelles, Pilotage et soutien rapproché du chef de service et de la direction.* »

Or, ce service laisse apparaître des risques psychosociaux (RPS) liés aux exigences du travail.

Une simple question : comment peut-on maintenir des mesures existantes, qui manifestement dans le passé n'ont pas permis d'éradiquer le risque ? Pour la CGT Finances Publiques, il convient au contraire, de renforcer ce service par la création de postes d'agents, seule solution pouvant éradiquer le risque rapidement et de façon pérenne.

En outre, la lecture du DUERP-PAP 2022 met en évidence que ces RPS subsistent au gré des années dans l'ensemble des services de la DNVSF, preuve que les mesures prises ne sont pas suffisantes.

Par ailleurs, monsieur le Président, vous avez annoncé aux organisations syndicales de manière informelle des informations crédibles sur les lieux et dates de déménagement de la DNVSF. Les agents n'en attendaient pas moins. Nous avons bien compris que la décision tant attendue n'était qu'en corrélation du NRP parisien et du démantèlement de ses services. D'ailleurs, selon nos informations issues du NRP parisien, l'immeuble du 11è Godefroy Cavaignac était initialement prévu à la vente en 2026. Nous avons bien entendu la direction qui, partant d'une page blanche, compte coconstruire, avec les agents et leurs représentants, l'aménagement des locaux et des services. La CGT Finances Publiques prend donc acte de cette coconstruction.

La CGT Finances Publiques présente néanmoins une première appréciation : que de contraintes pour une partie des collègues situés Place de l'Argonne qui seront amenés à déménager deux fois ; une première fois en 2024 sur la rue Saint-Pétersbourg dans le 8 ème et une seconde fois, en 2026, dans le cadre de l'arrivée de l'ensemble des services rue Godefroy Cavaignac dans le 11è.

Autre sujet, la CGT Finances Publiques attire votre attention sur la problématique de la restauration. Il serait en effet inconcevable que 270 agents sur site n'aient pas droit à un restaurant AGRAF de plein exercice. Dès lors, la CGT Finances Publiques souhaite obtenir le plus rapidement des assurances à ce sujet.

Enfin, dans un contexte de sobriété énergétique et de volonté de la DGFIP de réduire ses émissions de gaz à effet de serre, les travaux prévus en 2025 sur le bâtiment de Godefroy Cavaignac engloberont-ils cette problématique d'assurer un maximum de confort pour les agents, en respectant les objectifs de sobriété énergétique ?

Les représentants CGT Finances Publiques DNVSF
www.cgtdgfip75.ORG